

**Séance du 16 septembre 2024**

<b>Nombre de Membres</b>		
En Exercice	Présents	Quorum
12	9	7
<b>Date de la convocation :</b> 11 septembre 2024		
<b>Date d'affichage de la liste des délibérations:</b> 2 octobre 2024		
<b>Date d'approbation du procès- verbal :</b> 21 octobre 2024		

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Benais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Jessica COUINEAU, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Patrick DESNOUES (pouvoir à P. DUBARRY), Astrid HEROGUELLE (pouvoir à S. RIOCREUX), Dorothee ROUSSEL (pouvoir à J-P. FAUVY)

Excusés : Néant

Absents : Néant

Lesquels forment la majorité.

Jessica COUINEAU été désigné secrétaire de séance par les membres présents.

## ORDRE DU JOUR

- 01 - Délibération D2024-47: Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2024
- 02 - Délibération D2024-48: Création de poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 03 - Délibération D2024-49: Contrat d'apprentissage
- 04 - Délibération D2024-50: Mise à Jour du tableau des effectifs
- 05 - Délibération D2024-51 : Ecole de musique - versement d'indemnités pour activité accessoire
- 06 - Délibération D2024-52 : Autorisation d'adhésion à la mission d'accompagnement à l'archivage proposé par le CDG37
- 07 - Délibération D2024-53 : Autorisation d'adhésion au contrat groupe Assurance statutaire 2025-2028 proposé par le CDG37
- 08 - Délibération D2024-54 : Création des Zones de Revitalisation Rurales
- 09 - Délibération D2024-55 : Participation à l'action Elu relais de l'égalité
- 10 - Délibération D2024-56 : Rapport d'activités du SIEIL37
- Questions diverses :
  - Information sur les mises à disposition de personnel auprès d'autres collectivités
  - Projet de délibération sur la protection sociale complémentaire
  - Information sur le droit de préemption à venir sur les parcelles ZB0025, ZB0027, ZB0022

## DELIBERATIONS

### **01: D2024-47    APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2024**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 0      Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-13 qui précise que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante »,

Vu le projet de procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1er juillet 2024, transmis à chaque conseiller en amont de la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024, tel qu'annexé.

### **02: D2024-48    CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02 décembre 2019 par délibération n°D2019-7 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre l'avancement de grade d'un agent ;

**Madame la Maire propose à l'assemblée :**

- La création d'un emploi permanent **d'agent administratif polyvalent** à temps complet,
- À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des **Adjoints administratifs Territoriaux** au grade d'**Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- La modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent administratif polyvalent au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux,